

W6369-24DE32

- Q38-** En ce qui concerne la grille de ressources restantes pour "1.3 B.2 Analyste commercial - Niveau 3 - Ressource #2 - Pour la transformation", il est noté que l'exigence M2e continue de poser des problèmes. Six questions (Q2 ; Q7 ; Q17 ; Q29 ; Q33 ; Q36) ont été posées à ce jour sur cette exigence particulière, ce qui témoigne de la confusion des fournisseurs. Dans de nombreux cas, les réponses à ces questions n'ont pas apporté la clarté souhaitée par la communauté des fournisseurs.
- Tout en reconnaissant que M1e ne s'applique plus en raison de la suppression de la grille de ressources "Analyste d'affaires - niveau 1" des critères d'évaluation des offres, nous demandons maintenant des éclaircissements sur M2e. Nous avons observé que toutes les autres exigences, à l'exception de M2e, mettent l'accent sur les capacités et la confirmation que les candidats proposés possèdent les compétences et l'expertise nécessaires pour exécuter la mission décrite dans l'énoncé des travaux.
- Étant donné que "1.3 B.2 Analyste d'affaires - Niveau 3 - Ressource #2 - Pour la transformation" est une grille de ressources et que les compétences et l'expertise des ressources proposées sont cruciales pour la réussite de la prestation de services, nous recommandons fortement de modifier cette exigence comme suit :
- "M2e : Le soumissionnaire doit fournir deux (2) projets **dans lesquels la ressource proposée a effectué les tâches suivantes :**"
- Cette modification vise à aligner l'exigence sur l'accent mis sur la présentation des compétences et de l'expertise des ressources proposées, garantissant une évaluation plus précise des capacités des fournisseurs à fournir des ressources clés ayant les qualifications nécessaires pour fournir les services.
- R38- M2e a été mis à jour comme demandé : " Le soumissionnaire doit fournir deux (2) projets dans le cadre desquels la ressource proposée a effectué les tâches suivantes :** ".
- Q39-** Nous pensons que la question M2c et la réponse à la Q&R 37 créent un risque potentiel que l'État ne reçoive aucune réponse ou des réponses limitées à cet appel d'offres. Pour remédier à cette situation et garantir l'inclusion de candidats hautement qualifiés, nous recommandons vivement d'ajuster l'exigence comme suit : "La ressource proposée doit également démontrer un minimum de deux (2) années d'expérience au cours des cinq (5) dernières années spécifiquement liées aux concepts d'intelligence artificielle/d'automatisation profonde et à leur application dans l'analyse de cas **pour l'amélioration des systèmes de TI.**"
- Bien que nous comprenions que les systèmes de formation sont les applications que le fournisseur retenu devra prendre en charge, la modification proposée vise à élargir le champ d'application, en attirant un groupe plus diversifié de candidats possédant une expertise pertinente en matière d'IA/DA. En autorisant des expériences au-delà des projets d'amélioration des systèmes de formation, le client peut renforcer la concurrence et garantir la sélection de consultants qualifiés capables de fournir avec succès les services requis, même s'ils n'ont pas spécifiquement appliqué ces compétences dans le contexte de l'analyse de cas d'affaires pour l'amélioration des systèmes de formation.
- R39- M2c a été mis à jour pour inclure "pour l'amélioration des systèmes informatiques".**
- Q40-** La section B.2 Analyste d'affaires - Niveau 3, R2a, stipule que "Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée détient un (1) ou plusieurs des titres professionnels suivants : Master of Business Administration (MBA) ; et/ou Project Management Professional ; et/ou PRINCE2". Veuillez confirmer que l'État acceptera un diplôme en informatique comme équivalent à un MBA. Un diplôme en informatique est directement lié à l'énoncé des travaux de la demande de propositions et aux compétences requises pour exploiter efficacement les solutions d'intelligence artificielle (IA) et d'automatisation profonde (AP) en tant qu'analyste commercial.
- R40- Le MDN n'acceptera pas un diplôme en informatique comme équivalent à un MBA.**

Q41- La section B.2 Analyste commercial - Niveau 3, R2a, stipule que " Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée détient un (1) ou plusieurs des titres professionnels; suivants : Maîtrise en administration des affaires (MBA) ; et/ou Professionnel en gestion de projet et/ou PRINCE2". Veuillez confirmer que l'État acceptera une **désignation Agile Scrum Master** comme équivalent à **PRINCE 2**. Une certification Agile exige une approche de gestion de projet pour fournir une collaboration continue pour l'analyse et l'amélioration des capacités/options pour les initiatives de développement de systèmes informatiques, ce qui est directement lié aux livrables de l'analyste commercial.

R41- **Le MDN acceptera une désignation Agile Scrum Master comme équivalent à PRINCE2.**

Q42- Le soumissionnaire doit démontrer, à l'aide de descriptions de projets, que la ressource proposée a de l'expérience dans la conception de modèles de capacité technique ou d'architecture d'entreprise de référence pour des projets de systèmes de formation.

Nous croyons que la question M2.B limite considérablement le bassin de ressources qualifiées, au point où l'État ne trouvera que peu ou pas de ressources qui répondent à cette exigence stricte. Bien que nous comprenions que les systèmes de formation sont les applications que le fournisseur retenu soutiendra, de nombreuses ressources possédant les compétences requises n'ont qu'une expérience limitée, voire aucune, du travail sur des "systèmes de systèmes de formation". Nous pensons que les ressources qui ont de l'expérience dans la réalisation de modèles de capacités techniques ou d'architectures d'entreprise de référence pour tout système de systèmes informatiques ont la capacité de le faire pour un système de formation. Afin de garantir une concurrence loyale et une meilleure valeur pour l'État, nous recommandons vivement d'ajuster l'exigence comme suit : "Le soumissionnaire doit démontrer, à l'aide de descriptions de projets, que la ressource proposée a de l'expérience dans la conception de modèles de capacité technique ou d'architectures d'entreprise de référence pour des projets de systèmes informatiques".

R42- **M2.b a été mis à jour pour inclure "pour les systèmes d'intelligence artificielle (IA) de système de projet".**